

Les notaires d'
Apt
sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Benoît Molinas (1670-1701) ¹

Transcription : Françoise APPY

Description :

3 E 3/49 :

1685 : Transcription des abjurations collectives des habitants de Sivergues, le 21 octobre.

¹ . Registres 3 E 3/48 à 51.

AD 84**Notaire d'Apt****3 E 3/49
Benoît MOLINAS****1685****Transcription : Françoise APPY****1685****f° 320 :**

Pierre Garcin, sa femme, divers autres habitants de Sivergues : abjuration de leur religion à la religion catholique apostolique et romaine

L'an 1685, et le 21 du mois d'octobre, de matin.

Par-devant nous, notère royal en la ville d'Apt, venu expressément en ce lieu de Sivergues, diocèse d'Apt, où n'y ayant notère domicilié [...], constitués en leurs personnes :

- Pierre Garcin et Marie Bourgue, mariés, du lieu de Sivergues, âgés ledit Garcin d'environ 50 ans, et sa femme de mesme âge comme l'ont dit, et Jean Garcin, leur fils unique, âgé d'environ 24 ;*
- Pierre Colletin, âgé d'environ 30 ans ;*
- Pierre Salen, âgé d'environ 36 ans, et Marie Javelle ², mariés, âgée d'environ 33 ans, Jean Salen, son fils, âgé d'environ 9 ans, autre André Salen, âgé d'environ 5 ans, Cécille Salen, sa fille, âgée de 7 ans ;*
- André Doucelin, âgé d'environ 44 ans ;*
- Jean Périn, âgé d'environ 40 ans ;*
- Mathieu Colletin, âgé d'environ 66 ans ;*
- Pierre Bourgue, âgé d'environ 43 ;*
- Mathieu Garcin, fils de David, âgé d'environ 24 ans ;*
- Pierre Périn, à feu Jacques, âgé d'environ 22 ans ;*
- Susanne Quintin, femme d'Elzéar Ginoux, âgée d'environ 60 ans ;*
- Cécille Chauvin, vefve d'André Javel ³, âgée d'environ 64 ans ;*
- Daniel Colletin, âgé d'environ 69 ans ;*

² . Pour EYSSAVEL.

³ . Pour EYSSAVEL.

- Pierre Colletin, âgé d'environ 40 ans, Honorade Doucelin, sa femme, âgée d'environ 40 ans ;
 - Mathieu Colletin, âgé d'environ 46 ans ;
 - André Salen, fils de Jacques, âgé d'environ 40 ans.
- Tous dudit lieu.

Lesquels, de leur purs grés, lesdits enfants autorisés de leurs dits pères, inspirés de Dieu, reconnoissans l'erreur de la Religion prétendue Réformée en laquelle ils ont esté nourris et eslevés jusques à présent, ont abjuré et abjurent l'hérésie de Calvin et autres, entre les mains de messire François Hortie, prestre, prieur dudit lieu, à ce commis et député par monsieur le grand vicaire et official en l'évêché d'Apt. Lequel, suipvant son pouvoir, les a absous de toute censure ecclésiastique, prométan tous les susdits de vivre et mourir dans la profession de foy catholique apostolique et romaine, qu'ils embrassent présentement, soubz les peines contre les relaps portées par les édits et ordonnances du Roy, dont ils sont esté informés.

Dont et de ce dessus, les susnommés ont requis acte. Fait et publié audit lieu de Sivergues, et au-devant l'église, en présence de M^{gr} l'illustre et puissant seigneur messire Louis de Pontevès, marquis de Buous et autres places, seigneur dudit Sivergues, pour son contantement, et de Barthélemy Blanc, lieutenant de juge dudit lieu, et Gaspard Moréry, praticien, dudit Apt, prins pour témoins.

Signés avec ledit Mathieu d'Hortie, prieur, et ledit Doucelin ; les autres ne l'ont dict faire, de ce enquis.

Buous	d'Ortigue, prieur
André Doucelin	Blanc, lieutenant de juge
Moreri	Molinas

f° 321 :

Abjuration de Mathieu Coletin et autres

L'an 1685, et le 21 du mois d'octobre, après midy.

Par-devant nous, notère royal en ceste ville d'Apt et témoins, et en la présance de messire François Hortie, prestre et vicaire du lieu de Sivergues, soubsignés, estably en leurs personnes :

- Mathieu Coletin, fils d'autre Mathieu, âgé de 18 ans, André Coletin, son frère, de 21 ans, comme ils l'ont dit ;

- Pierre Coletin, fils de Jean, âgé d'environ 20 ans ;

Tous du lieu de Sivergues

- Delfine Périne, vefve ⁴, dudit lieu, âgée d'environ 55 ans ;

- Mathieu Colletin, fils de Jean, âgé d'environ 25 ans, Louis Colletin, aussy fils dudit Jean, âgé d'environ 14 ans ;

Aussy dudit Sivergues

- Judith Doucelin, vefve de Jacques Salen, âgée de 56 ans ;

- Susanne Chauvine, fille de Pierre Chauvin, et âgée d'environ 25 ans, et Jeanne Chauvine, sa seur, fille dudit Pierre, âgée d'environ 19 ans ;

Du lieu de Bous.

Lesquels, de purs grés et libérale volonté, inspirés de Dieu et conoissant l'erreur de la Religion prétendue Réformée en laquelle sont esté nourris et eslevés jusques à présent, ont abjuré et abjurent l'hérésie de Calvin et autres, entre les mains dudit messire François Hortie, prieur dudit lieu de Sivergues, à ce comis et député par monsieur le grand vicaire et official en l'évesché dudit Apt.

Lequel, suyvant son pouvoir, les a absous de tout censure ecclésiastique, promettant, tous les susdits nommés, de vivre et mourir dans la profession de foy catholique

⁴ . Elle est veuve de Jean TASQUIER.

apostolique et romaine, qu'ils embrassent présentement, sous les peines contre les relaps portées par l'édit et ordonnances du Roy, dont ils sont esté informés.

Dont, de ce dessus, lesdits susnommés ont requis acte. Fait et publié en cette ville d'Apt, dans noltre maison. En présences de ... ⁵

⁵ . L'acte s'interrompt ici.